



Direction Aménagement et Transitions
Service Aménagement, Urbanisme et Foncier
Réf : ED/2025-19

DG_AR_2025_010

Autorisation de Poursuite de l'Exploitation de l'Établissement

Bâtiment AMPHITRITE
2^{ème} catégorie Type CTS
avec des activités de type N, L, P

Le Maire de La Chapelle-sur-Erdre,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1-470 du 13 avril 2012 portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu la visite périodique réglementaire de sécurité effectuée le 23 décembre 2024 par le groupe de visite de la Sous-Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et les IGH,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité, en date du 23 janvier 2025, à la poursuite d'activité de l'établissement,

ARRÊTÉ

- Article 1 : La poursuite d'activité du bâtiment Amphitrite – situé Rue de la Vrière - 44240 La Chapelle-sur-Erdre, est autorisée.
- Article 2 : Les prescriptions formulées par le service départemental d'incendie et de secours dans leur rapport du 23 janvier 2025, dont la copie est ci-annexée, seront respectées dans le plus bref délai et devront avoir été intégralement exécutées lors de la prochaine visite périodique.
- Article 3 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique précités.
- Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, à Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Chapelle-sur-Erdre.

Fait à La CHAPELLE-SUR-ERDRE, le 10 février 2025,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Laurent GODET

Date de signature : 10/02/2025

Qualité : Maire

Laurent GODET

